

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
15

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,
Adjoints - Mme Brigitte OSTERTAG - Mme Corinne HAJOSI - M. Luc
RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ - Mme Sabrina REISS - Mme Aurélie
LHOMMÉ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-
Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Conseillers
présents
14 + 1 procuration

Absent excusé et non représenté : /

Absents : /

A donné procuration : M. Jean-Baptiste IDCZAK à Mme Priscille BAKAJ

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

3.2. Compte Financier Unique 2022 : Budget communal et Budget Eau-Assainissement

Comme le rappelle l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêt des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par Monsieur le Maire (...) au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

L'article 242 de la loi de finances de 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

La Commune de Bruebach s'est portée candidate à la première phase d'expérimentation pour 2022. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. L'exercice comptable 2022 est donc le premier pour lequel la commune vote un Compte Financier Unique.

L'objectif du ministère de la Cohésion des Territoires est de généraliser le fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature M57 à l'horizon 2024.

Au 31 janvier, la Commune de Bruebach clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du Compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre le service de gestion comptable de Mulhouse et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce compte rapporte les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

BUDGET COMMUNAL

	Chap.	FONCTIONNEMENT	BP 2022	Réalisés 2022	
Recettes	013	Atténuations de charges	- €	15 414,09 €	
	70	Produits des services, du domaine et ventes div.	15 500,00 €	16 243,43 €	
	73	Impôts et taxes	464 700,00 €	539 227,56 €	
	74	Dotations, subventions et participations	94 000,00 €	162 661,52 €	
	75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	79 638,76 €	
	77	Produits exceptionnels	- €	18 376,00 €	
	TOTAL Recettes Réelles			603 730,00 €	831 561,36 €
	002	Excédent de fonctionnement	114 970,13 €	- €	
	042	Opérations d'ordres	- €	5 431,00 €	
	TOTAL Recettes d'Ordres			114 970,13 €	5 431,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			718 992,36 €	836 992,36 €	
Dépenses	011	Charges à caractère général	301 900,13 €	252 517,62 €	
	012	Charges de personnel et frais assimilés	239 000,00 €	209 537,85 €	
	014	Atténuation de produits	2 600,00 €	1 141,00 €	
	65	Autres charges de gestion courante	136 200,00 €	123 399,56 €	
	66	Charges financières	38 000,00 €	27 314,23 €	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	100,00 €	
	TOTAL Dépenses Réelles			718 700,13 €	614 010,26 €
	042	Opérations d'ordres	- €	23 807,00 €	
	TOTAL Recettes d'Ordres			718 700,13 €	637 817,26 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			718 700,13 €	637 817,26 €

	Chap.	INVESTISSEMENT	BP 2022	Réalisés 2022	
Recettes	10	Dotations, fonds divers et réserves	51 000,00 €	62 184,38 €	
	13	Subventions d'investissement	7 350,00 €	- €	
	16	Emprunts et dettes assimilées	- €	850,00 €	
	1068	Excédent capitalisé	160 180,00 €	160 180,00 €	
	TOTAL Recettes Réelles			218 530,00 €	223 214,38 €
	001	Excédent d'investissement	65 498,35 €	- €	
	040	Opérations d'ordres	- €	23 807,00 €	
	042	Opérations patrimoniales	24 518,16 €	24 518,16 €	
	TOTAL Recettes d'Ordres			90 016,51 €	48 325,16 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			308 546,51 €	271 539,54 €

	Chap.	INVESTISSEMENT	BP 2022	Réalisés 2022
Dépenses	21	Immobilisations corporelles	204 510,19 €	45 811,61 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00 €	44 787,71 €
	27	Autres immobilisations financières	24 518,16 €	24 518,16 €
	TOTAL Dépenses Réelles		284 028,35 €	115 117,49 €
	040	Opérations d'ordres	- €	5 431,00 €
	041	Opérations patrimoniales	24 518,16 €	24 518,16 €
	TOTAL Recettes d'Ordres		24 518,16 €	29 949,16 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		308 546,51 €	145 066,65 €	

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

	Chap.	FONCTIONNEMENT	BP 2022	Réalisés 2022
Recettes	70	Produits des services, du domaine et ventes div.	193 000,00 €	214 813,41 €
	75	Autres produits de gestion courante	- €	3 602,52 €
	77	Produits exceptionnels	- €	1 172,51 €
	78	Reprises sur provisions et dépréciations	- €	1 000,00 €
	TOTAL Recettes Réelles		193 000,00 €	220 588,44 €
	002	Excédent de fonctionnement	108 476,74 €	- €
	042	Opérations d'ordres	2 198,27 €	2 198,27 €
	TOTAL Recettes d'Ordres		110 675,01 €	2 198,27 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		303 675,01 €	222 786,71 €
Dépenses	011	Charges à caractère général	189 200,00 €	127 274,19 €
	014	Atténuation de produits	37 000,00 €	28 538,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	4 600,00 €	4 573,42 €
	66	Charges financières	4 200,00 €	3 922,71 €
	67	Charges exceptionnelles	500,00 €	- €
	68	Reprises créances douteuses	1 000,00 €	985,53 €
	022	Dépenses imprévues	70,94 €	- €
	TOTAL Dépenses Réelles		236 570,94 €	165 293,85 €
	023	Virement en secteur d'investissement	10 000,00 €	- €
	042	Opérations d'ordres	57 104,07 €	56 733,54 €
	TOTAL Recettes d'Ordres		67 104,07 €	56 733,54 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		303 675,01 €	222 027,39 €	

	Chap.	INVESTISSEMENT	BP 2022	Réalisés 2022
Recettes	10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00 €	40 844,92 €
	TOTAL Recettes Réelles		25 000,00 €	40 844,92 €
	001	Excédent d'investissement	233 389,49 €	- €
	021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00 €	- €
	042	Opérations patrimoniales	57 104,07 €	56 733,54 €
TOTAL Recettes d'Ordres		300 493,56 €	56 733,54 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		325 493,56 €	97 578,46 €	
Dépenses	21	Immobilisations corporelles	291 849,20 €	119 912,92 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	30 788,89 €
	020	Dépenses imprévues	446,09 €	- €
	TOTAL Dépenses Réelles		323 295,29 €	150 701,81 €
	040	Opérations d'ordres	2 198,27 €	2 198,27 €
TOTAL Recettes d'Ordres		2 198,27 €	2 198,27 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		325 493,56 €	152 900,08 €	

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune.

BALANCE GENERALE

RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

SECTION	REALISE en 2022		RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	637 817,26	836 992,36	199 175,10	314 145,23
Investissement	145 066,65	271 539,54	126 472,89	191 971,24
Total	782 883,91	1 108 531,90	325 647,99	506 116,47

avec la reprise des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant 147 271,29 €.

RESULTAT DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

SECTION	REALISE en 2022		RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	222 027,39	222 786,71	759,32	109 236,06
Investissement	152 900,08	97 578,46	- 55 321,62	178 067,87
Total	374 927,47	320 365,17	54 562,30	287 303,93

Il est constaté que le résultat de clôture :

- du BUDGET COMMUNAL est de 314 145,23 € en section de fonctionnement et de 191 971,24 € en section d'investissement,
- du BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT est de 109 236,06 € en section de fonctionnement et de 178 067,87 € en section d'investissement.

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que si Monsieur le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes de la Commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Le résultat de clôture, du Budget Communal et du Budget Eau-Assainissement, est à affecter par le Conseil Municipal pour l'intégrer dans le budget primitif 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

VU les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

VU l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

VU la candidature de la Commune de Bruebach par la délibération du 20 mai 2021 à la vague 1 de l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation

aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

VU que le Compte Financier Unique 2022 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 mars 2023 ;

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur – la Commune de Bruebach – et le Comptable – Service de Gestion Comptable de Mulhouse ;

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que :

- « Dans les séances où le compte administratif (CFU Budget Communal et CFU Budget Eau-Assainissement) de Monsieur le Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président »
- Dans ce cas, Monsieur le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à Monsieur le Maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2022 aient été exposées à l'assemblée municipale, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Caroline MULLER, Adjointe en charge des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** le Compte Financier Unique 2022 - Budget communal et Budget Eau-Assainissement de la Commune de Bruebach, dont les balances se constituent comme suit :

RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

SECTION	REALISE en 2022		RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	637 817,26	836 992,36	199 175,10	314 145,23
Investissement	145 066,65	271 539,54	126 472,89	191 971,24
Total	782 883,91	1 108 531,90	325 647,99	506 116,47

avec la reprise des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant 147 271,29 €.

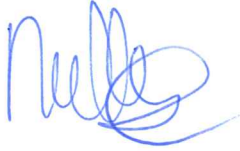
RESULTAT DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

SECTION	REALISE en 2022		RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	222 027,39	222 786,71	759,32	109 236,06
Investissement	152 900,08	97 578,46	- 55 321,62	178 067,87
Total	374 927,47	320 365,17	54 562,30	287 303,93

- **rappelle** que Monsieur le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte Financier Unique 2022 - Budget communal et Budget Eau-Assainissement de la Commune de Bruebach.

BRUEBACH le 11 avril 2023

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

